VOL. XLVI

SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 8 NOVEMBRE 1916

No. 2

ABONNEMENTS

Canada . . . $1.00 par année
Etats-Unis . . . 1.50 " "
Etranger . . . 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne . . . 12 cents
Chaque insertion subséquente . . . 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Les communications concernant l'imprimerie devront être adressées à
Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Téléphone Main 3377

LETTRE DE SA SAINTETE BENOIT XV

A NOTRE CHER FILS LOUIS NAZAIRE BEGIN, CARDINAL PRETRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, ARCHEVEQUE DE QUEBEC, ET AUX AUTRES ARCHEVEQUES ET EVEQUES DU CANADA.

Benoit XV Pape

NOTRE CHER FILS, VENERABLES FRERES, SALUT ET BENEDICTION APOSTOLIQUE.

La charge qui Nous a été confiée d'En Haut de paître le troupeau du Seigneur, nous est un puissant motif, lorsque s'élèvent entre les enfants de l'Eglise des dissentiments qui pourraient mettre en péril la paix et la concorde mutuelle pour que Nous Nous efforcions, autant qu'il est en Nous d'arriver à tout prix à les accommoder. Qu'y a-t-il en effet, d'aussi pernicieux pour les intérêts catholiques, d'aussi étranger aux préceptes divins et aux principes de l'Eglise, que de voir les fidèles du Christ divisés par des luttes de partis ?

Assurément tout royaume divisé contre lui-même sera en proie à la désolation (1) et du moment où le peuple chrétien cessera de ne faire "qu'un cœur et qu'une âme", il s'éloignera peu à peu de cette charité qui est non seulement "le lien de la perfection" (2) mais la principale et la première loi du christianisme (2), puisque le Rédempteur du genre humain l'a donnée à ses disciples comme son testament (3), puisqu'il a proclamé qu'elle serait le signe et la preuve de la vraie foi : "c'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres". (4) A quoi il faut ajouter que ces dissentions, outre qu'elles s'éloignent absolument de l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ont pour triste effet de détourner de plus en plus "ceux du dehors" du catholicisme, alors qu'au contraire, la fraternelle union et la charité des catholiques a toujours été pour les étrangers une excitation puissante à entrer dans leur société.

Nous sommes conséquemment, vénérables Frères, extrêmement préoccupés de ce que, entre les catholiques de votre pays, dont par ailleurs la foi et la piété sont universellement reconnues, il s'est élevé depuis quelques années des dissensions qui se sont aggravées de jour en jour et qui désormais sont devenues publiques ainsi que nous l'ont démontré plusieurs preuves certaines et que Vous-mêmes Nous l'avez constaté.

La cause de ce dissentiment est notoire. Parmi les Catholiques Canadiens, les uns originaires de France parlent la langue française, les autres [illegible]

Les Franco-Canadiens affirment que [illegible] dans leur province de Québec, mais dans l'Ontario et en d'autres endroits, où habitent des familles assez nombreuses de leur race [illegible]

[illegible]

[illegible] certains endroits les Franco-Canadiens l'emportent en nombre sur les catholiques de l'autre langue. Ils disent donc que pour la désignation des recteurs des églises on doit tenir compte d'une part des gens qui peuvent et qui doivent être amenés à la vraie religion, d'autre part de la langue qui est propre à la province, et enfin des autres conditions de lieux et de personnes, en sorte que la question ne saurait être tranchée uniquement par la considération du nombre prépondérant des familles catholiques. Ils ajoutent qu'il n'est pas rare de voir les prêtres franco-canadiens, ou insuffisamment instruits de la langue anglaise, ou la mettant au-dessous de leur propre langue, d'où il résulte que, dans l'exercice du saint ministère ou bien ils ne réussissent que médiocrement, ou bien ils n'apportent pas le concours que réclame le besoin des localités. Relativement aux écoles séparées, ils opposent que si la langue française était enseignée comme le demandent les Franco-Canadiens, la bonne instruction des enfants dans la langue anglaise qui est celle de la province, en serait gravement compromise, et cela au préjudice des parents, qui seraient obligés, ou bien de combler à leurs frais les lacunes de cet enseignement, pour que leurs enfants acquièrent une parfaite connaissance de l'anglais, ou bien de laisser de côté les écoles catholiques, et d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques ou "neutres", ce qui ne doit absolument pas être.

Ils disent enfin que ce système d'enseignement indisposerait facilement le gouvernement contre les écoles séparées ; si, en effet, on pouvait leur reprocher, à ces écoles, de négliger l'utilité commune, l'avantage de la loi concernant les écoles propres aux catholiques serait mis en péril, alors qu'il importe souverainement au bien de la religion que ce privilège soit sauvegardé.

Si seulement ces questions étaient traitées avec calme et modération ! Mais, comme si la race ou la religion elle-même était en cause, on les discute dans les journaux et les revues, dans les livres et les brochures, dans les conversations particulières et dans les réunions publiques, avec une telle âpreté, que les esprits s'aigrissent et s'échauffent, au point où le dissentiment entre l'un et l'autre parti devient chaque jour plus inguérissable.

Pour apporter à un si grand mal les remèdes opportuns, il Nous a paru bon de Vous faire part de Nos intentions, à Vous, vénérables Frères, que Nous savons être en union si étroite avec Nous. Soyez persuadés que Vous répondrez à Nos plus vifs désirs, si Vous faites tous vos efforts, pour obtenir que, grâce à l'esprit de paix et de charité, l'accord et l'union se rétablissent entre les fidèles confiés à Votre sollicitude. Nous faisons Nôtres les paroles de l'Apôtre Saint-Paul : "Je vous conjure, donc mes frères, par le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de n'avoir qu'un même langage et de ne pas souffrir de schisme parmi vous ; mais d'être tous affermis dans le même esprit et les mêmes sentiments (5). Vous supportant mutuellement en charité, appliquez-vous à conserver l'unité d'esprit, par le lien de la paix (6). Nous sommes en effet les fils du même Père, nous participons au même banquet céleste et aux mêmes Sacrements, nous sommes appelés à la même héritage, baptisés dans un seul Esprit, abreuvés d'un seul Esprit (7). Car vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez été revêtus du Christ (8) ; où il n'y a ni gentil ni juif, ni circoncision ni incirconcision, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni libre, mais où le Christ est tout en tous (9).

[illegible] Saint Augustin [illegible] charité élargisse les cœurs. Mais si les dissentiments ne peuvent pas se résoudre complètement [illegible] et par la seule loi de la charité, il y a dans l'Eglise des hommes placés par l'Esprit Saint pour juger et à la sentence desquels les fidèles doivent obéir, s'ils veulent appartenir à Jésus-Christ et ne point "passer pour des païens et des publicains".

Ainsi donc la décision des controverses qu'ont entre eux les catholiques Canadiens touchant les droits de l'une et l'autre langue et leur emploi dans les édifices sacrés et dans leurs écoles catholiques, cette décision appartient aux évêques, surtout à ceux qui président aux diocèses où la lutte est plus ardente. C'est pourquoi Nous les exhortons à se réunir, à considérer et peser avec soin une matière si importante et à statuer et ensuite décerner ce qu'ils croiront juste et opportun, en ayant uniquement en vue la cause du Christ et de salut des âmes. Que si, pour n'importe quel motif, leur sentence ne peut pas régler, et terminer la querelle, ils déféreront à ce Siège Apostolique, qui, suivant les lois de la justice de la charité, tranchera le débat de telle sorte que les fidèles gardent à l'avenir, "comme il convient à des saints", la paix et la bienveillance mutuelle.

En attendant, les journaux et les revues, qui se glorifient de l'appellation de catholiques, doivent s'abstenir d'alimenter la discorde parmi les fidèles ou de prévenir le jugement de l'Eglise, et si leurs rédacteurs gardent patiemment un modeste silence, s'ils s'appliquent même volontiers à calmer les esprits, ils auront bien mérité de leur profession. Les fidèles de leur côté doivent s'interdire de traiter cette question dans les réunions populaires, dans les assemblées, dans les congrès catholiques proprement dits ; car il est presque impossible que les orateurs ne se laissent entrainer par l'esprit de parti et n'attisent par leurs discours la violence de l'incendie.

Ces prescriptions, que Nous dicte pour tous vos diocésains Notre affection paternelle, le clergé doit les considérer comme lui étant premièrement et principalement adressées. Les prêtres en effet, devant se faire de cœur les modèles du troupeau, il leur serait fort mal de se laisser emporter par ces luttes de rivalités et de jalousies. C'est pourquoi Nous leur recommandons très affectueusement d'être les premiers parmi leurs ouailles, pour la modération et la bienveillance pour le respect et l'égard des évêques et enfin pour l'obéissance, principalement dans les matières qui appartiennent à la justice et à la discipline de l'Eglsie et qui sont du domaine propre de sa juridiction.

Assurément le bien spirituel et la concorde des catholiques de l'une et de l'autre langue gagneront beaucoup, si tous les prêtres possèdent parfaitement l'une et de l'autre idiome. Aussi avons-Nous appris avec une très grande satisfaction, que dans plusieurs séminaires on a établi comme règle que les séminaristes s'exercent à très bien parler le français et l'anglais ; et Nous voudrions que cet exemple fût suivi dans tous les autres séminaires. Quant aux prêtres qui vaquent au saint ministère, ils doivent s'appliquer à acquérir la connaissance et l'usage des deux langues ; et mettant de côté tout esprit de parti, ils devraient se servir tantôt de l'une tantôt de l'autre, suivant les besoins des fidèles.

Maintenant, pour ce qui est des écoles catholiques de l'Ontario, comme la lutte sur ce point est plus vive, il convient d'en parler plus en détail.

Personne ne niera que le Gouvernement de l'Ontario est dans son droit en exigeant que la langue anglaise, qui est celle de la Province, soit enseignée aux enfants dans les écoles ; de même les catholiques de l'Ontario demandent, avec raison, que dans les écoles séparées cet enseignement soit donné avec assez de perfection, pour que leurs enfants se trouvent dans les mêmes conditions que ceux des non-catholiques qui fréquentent les écoles "neutres", et ne soient pas moins en état soit d'aborder les écoles supérieures, soit d'ariver aux emplois civils. On ne saurait d'autre patr trefuser aux Franco-Canadiens qui habitent cette province le droit de réclamer, quoique dans une proportion convenable, que dans les écoles, où leurs enfants sont en un certain nombre, la langue française soit enseignée ; et l'on ne peut justement leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient tant à cœur.

Toutefois les catholiques de ce pays doivent bien se rappeler, que ce qui importe souverainement et avant tout, c'est qu'il y ait des écoles catholiques, et qu'eles ne soient sous aucun prétexte mises en danger de disparaître.

Il faut en effet que, tout en étant formés à la connaissance des lettres humaines, les enfants apprennent aussi à garder la foi catholique, à faire profession de la doctrine de Jésus-Christ et à en observer religieusement la loi ; c'est ce qu'exige absolument l'amour de nos enfants, le bien de la Religion et la cause même du Christ.

Comment arriver maintenant à concilier ces deux choses, l'enseignement complet de la langue anglaise et une enseignement convenable de la langue française aux enfants Franco-Canadiens ? Il est évident que s'il s'agit des écoles soumises à l'autorité du gouvernement, la question ne pourra pas être réglée en dehors de lui. Rien n'empêche cependant que les Evêques, s'inspirant de leur zèle pour le salut des âmes, s'emploient avec sagesse et activité pour faire prévaloir des conseils de modération, pour faire attribuer à chacune des parties ce qui est juste et équitable.

Au reste, vénérables Frères, ayant la plus grande confiance dans votre foi et votre dévouement, Vous sachant si pénétrés de vos obligations et si préoccupés du compte que Vous aurez à rendre au Souverain Juge, Nous tenons pour certain, que Vous n'omettrez rien de ce qui pourra être tenté, pour éloigner tout dommage et ramener la paix. Appliquez donc vos pensées et vos soins à faire que, "tout ne soient qu'un, et qu'ils soient consommés dans l'unité", ainsi que le Divin Maître en a fait sa doctrine et sa prière, au moment où il allait se livrer pour nous à la mort sur la croix. Qu'elles s'impriment dans les âmes de vos diocésains, ces paroles de l'Apôtre : "Soyez un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation, il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous et au milieu de toutes choses et en nous tous." (11) Et que dans cette mutuelle union les fidèles soient "bons les uns envers les autres, miséricordieux, se pardonnant mutuellement comme Dieu lui-même nous a pardonné en Jésus-Christ". (12)

Comme gage des dons célestes et en témoignage de Notre paternelle affection, Nous Vous accordons de tout cœur, à Vous, Notre cher Fils, à Nos vénérables Frères, au clergé et aux fidèles de chacun de Vous, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près St-Pierre, le VIII du mois de septembre MDCCCCXVI, troisième année de Notre Pontificat.

BENEDICTUS PP. XV.

(1) Coloss., III. 14.
(2) Math., XXII, 38-39.
(3) Jean, XIII, 34 ; XV, 12, 17, XVII, II.
(4) Jean, XIII, 35.
(5) I Cor., I. 10.
(6) Eph., IV. 2-3.
(7) I Cor., XII, 13.
(8) Galat., III, 27.
(9) Coloss. III. 11.
(10) Serm. LXIX, Nigne. P. L. tom. 38, col. 440.
(11) Eph. IV. 4-6.
(12) Eph. IV. 32.

La fin de la puissance offensive de l'Allemagne

Nous disions, il y a quelque temps, *le déclin* de l'armée allemande. Aujourd'hui, comme corollaire, nous disons la *fin* de la puissance *offensive* de l'Allemagne. Et, bien que dans notre article du 27 septembre sur "le déclin de l'armée allemande" nous ayons démontré chiffres en mains que la puissance allemande baissait de plus en plus, ce que nous imprimons le 11 octobre sur "l'importance capitale des opérations balkaniques" a pu paraître à beaucoup d'un optimisme exagéré, surtout à la suite des opérations qui ont eu lieu depuis en Dobrudja et dans les Alpes roumaines.

C'est là une erreur, et nous allons le faire comprendre.

Tout d'abord, nous n'avons jamais écrit que les Alliés allaient tout "manger" en quelques jours dans les Balkans. Au contraire, nous faisions remarquer combien la tâche du général Sarrail était compliquée, avec l'armée la plus cosmopolite que le monde ait jamais vue. Nous disions aussi : "Nous avons un intérêt capital à remporter là (dans les Balkans) une grande victoire. Les Allemands ont un intérêt égal à nous en empêcher. *C'est donc à cela qu'ils appliqueront l'essentiel de leurs forces de réaction.* C'est précisément ce qu'ils ont fait.

Ils l'ont même fait avec beaucoup plus d'ampleur, voire même de rage, que l'on pouvait s'y attendre. A les croire, ils devaient faire de la Roumanie une seconde Belgique, une seconde Serbie ! Desillusion pour eux ! Leur armée n'est plus ce qu'elle était il y a deux ans, ni même ce qu'elle était l'année dernière. Depuis, il y a eu l'offensive russe, celle de la Somme, l'avance italienne, et surtout le coup de massue de Verdun. On a beau être un colosse.... ce sont là des choses que l'on n'oublie pas.... comme dit, ou à peu près, la chanson. L'Alemagne s'en ressent. Son pas est moins souple. Il est moins nerveux. Les muscles commencent à faire défaut. Ils ont quelques sursauts, mais ce ne sont plus des sursauts suffisants pour obtenir la victoire.

"Dans ses détails, une guerre est faite de hasard. Dans ses grandes lignes, elle obéit à une logique implacable. La campagne balkanique peut donner aux Alliés des déceptions de détail, mais elle ne peut pas donner une victoire d'ensemble à l'ennemi. Pourquoi ? Parce que les Alliés sont les plus forts.

A grand'peine, les Austro-Allemands sont parvenus à aligner en Transylvanie, sur un front de plusieurs centaines de kilomètres, 89 bataillons, dont 9 formés de soldats allemands ; cela représente, paraît-il, 60,000 fusils. En Dobroudja et sur le Danube, les Bulgares, aidés des Allemands et de deux divisions tourques, aligneraient 120 à 130 bataillons, représentant, dit-on, 90,000 fusils. Sur le front de Salonique, les unités bulgares sont déjà obligées de se transporter d'un secteur à l'autre pour contenir l'offensive des Alles. *Sans doute* l'Allemagne pourra faire des efforts supplémenaires, et elle vient d'en fournir un échantillon en constituant 13 divisions nouvelles, dont 3 seulement, d'ailleurs, semblent vraiment formées d'éléments nouveaux. Mais il ne faut pas oublier que ses forces s'usent dans la Somme : sur 120 divisions environ qu'elle possède sur le front occidental, 70 paraissent avoir passé successivement dans cette fournaise. Une dizaine d'entre elles y auraient même passé deux fois."

Sans doute aussi Mackensen a poussé une pointe hardie en Dobroudja. Mais où cela peut-il le mener ? Le Danube a de 10 à 11 millesde large et l'encadre à l'ouest et au nord. Ce même Danube est contrôlé entièrement par les monitors et canonnières roumains. A l'est ses ébats sont contenus par la Mer Noire où les Russes sont souverains maitres. Il ne lui reste plus que le sud.... pour s'en aller.... par où il est venu.

Sans doute enfin von Falkenhayn a conduit, grâce au magnifique réseau de voies ferrées dont il disposait une campagne *offensive* calquée sur l'immortelle campagne de France (*défensive*) de Napoléon en 1815. Son plan à lui aussi a consisté, avec des effectifs relativement faibles, à bouseuler tour à tour avec toute son armée les différentes colonnes roumaines obligatoirement faibles puisque engagées chacune dans une vallée distincte sans communications entre elles, et à les rejeter l'une après l'autre vers les cols voisins de la frontière. La manœuvre a réussi dans la vallée de Pétroseny, dans la vallée de Hermannstadt et dans la vallée de Brasso. Mais ce petit jeu, comme celui de Napoléon en 1815, quelque soient les connaissances stratégiques d'un Falkenhayn, général de grande valeur, devra se terminer par une défaite boche si les Roumains peuvent, comme les Alliés de 1815, avoir le nombre pour eux. Or il faut se rappeler que la Roumanie a pour réserve toutes les forces russes, tandis qu'au contraire, pour intervenir contre la Roumanie, l'armée allemande contre les nouvelles lignes de Tadalcha de 80 kilomètres, faciles à fortifier au seuil de la Dobroudja.

Les Roumains vont donc pouvoir rester sur la défensive avec des effectifs relativement restreints au sud, et porter toutes leurs forces contre Falkenhayn.

Il semble d'ailleurs, écrit le général Cherfils, que les Allemands ont "renouvelé, en ces opérations orientales, une faute qu'ils ont plusieurs fois commise, celle de conduire plusieurs offensives à la fois. Ils ont monté celle de Mackensen au sud et celle de Falkenhayn au nord. Ils ont dû diviser entre ces deux masses toutes leurs disponibilités, déjà très diminuées. Cette circonstance aggrave leur faute. Quand on veut attaquer à fond en un point, on se borne à se défendre sur les fronts voisins.

Nous autres Alliés, nous sommes bien obligés d'avoir deux attaques simultanées au nord et au sud de la Bulgarie, parce qu'il n'y a pas de communications ni de navettes possibles entre les deux points d'application de nos forces, en Dobroudja et à Salonique."

C'était le cas des Allemands l'année dernière quand ils ont comprimé la Serbie. Eux d'un côté, la Bugarie de l'autre, ne pouvaient se rejoindre qu'en écrasant la Serbie. A l'heure actuelle, les rôles sont renversés. Ce sont les Alliés qui essaient de se donner la main à travers la Bulgarie.

Les Allemands se sont donc trompés en voulant à la fois accabler la Roumanie et sauver la Bulgarie. Mais voilà ! on se croyait toujours des muscles de vingt ans.... et il fallait se venger des Roumains.... et il fallait décider la Grèce.... etc., etc. Mais les muscles de l'athlète sont fatigués. Ils n'ont plus leur souplesse, et ce tour de force car c'en était un qui lui aurait réussi il y a seulement un an, l'a brisé, l'a rompu. Cet effort vain confirme celui non moins vain de Verdun. Nous assistons bien à *la fin de la puissance offensive de l'Allemagne.*

Tout ce qu'il était possible de prévoir humainement avait été préparé pour cette attaque. Les meilleurs troupes composées presque entièrement de vétérans et armées jusqu'aux dents se sont brisées là. Ce qu'elles n'ont pû faire d'un coup, elles ne le feront plus. La Roumanie est sauvée selon toute apparence.. et c'est le moment que l'armée française, *perdant moins de cinq mille soldats* a choisi, pour reprendre aux Boches de vive force, à Verdun, *en quelques heures*, tout le terrain que celui-ci avaient mis *six mois* à conquérir en laissant plus de cinq cent mille hommes sur le champ de bataille.

Sans doute la puissance *défensive* allemande est encore considérable. Il ne faut pas le cacher et la victoire des Alliés est encore lointaine. Mais—et c'est là un résultat magnifique,—la puissance *offensive* de l'Allemagne est, non pas sur son déclin, mais *finie, morte.*

LE CLAIRON

Le combat est hideux... [illegible]
Stoïques et sanglants tombent tous les Poilus...
Mais là-haut, sur la crête et malgré les obus,
Le clairon frémissant, debout, sonne avec [illegible]...

Les Boches furieux devant tant de courage
Crachent, lancent la Mort de leurs canons [illegible],
Où donc est le clairon ? — Nous ne l'entendons plus !...
Son bras droit est tombé dans l'horrible [illegible]...

L'héroïque manchot se penchant simplement
Détache du métal la main toute sanglante,
Et de son autre main ressaisit l'instrument !...

Il sonne, sonne encor, la charge d'[illegible]
Et quand il tombe enfin, le [illegible] petit clairon,
C'est fini !... Les Français sont maîtres du vallon !

ANDRÉ SORIAC
Poilu au 27e régiment d'infanterie, dans un ravin de Verdun.

La Vie de LaVérendrye

Nous avons dit un mot dans notre dernier numéro de la *Vie de La Vérendrye* que vient de publier l'honorable juge Prud'homme sous forme de bulletin de la Société Historique de Saint-Boniface. Nous ne savons si cet important travail prendra la forme définitive du volume ; mais ce que nous savons, c'est qu'il est digne de constituer une œuvre par lui-même et de sortir du cadre d'une simple série de travaux historiques. Cette *Vie de La Vérendrye* forme en effet une forte brochure de 178 pages de in-douze et renferme la substance d'à peu près tout ce qu'on a pu écrire sur le célèbre Découvreur et ses compagnons. L'ouvrage est enrichi de cartes, de portraits et de gravures précieuses ; il se termine par la narration de la découverte du Fort St. Charles, en l'automne de 1908.

L'honorable juge Prud'homme a écrit cette fois *en anglais*. C'est une inspiration heureuse. N'oublions jamais cette vérité : une grande partie de la population anglaise nous est hostile ou indifférente parce qu'elle ne nous connait pas et parce qu'elle ne connait pas non plus les gestes de nos ancêtres. N'avons-nous pas le devoir de renseigner cette population ? Or pour pénétrer dans la masse du peuple canadien-anglais, il nous faut nous servir de l'anglais. En attendant que les Canadiens-Français puissent prendre pied dans la presse anglaise, la Brochure est pour nous un excellent instrument de diffusion. Nous félicitons donc l'Hon. juge Prud'homme de son très patriotique et, en même temps, très beau travail.

On peut se procurer *La Vie de LaVérendrye* en s'adressant à l'Archevêché de Saint-Boniface : 55 cents frais compris.

MERCI

Nous avons reçu de si nombreuses et de si cordiales félicitations à l'occasion du 46ème anniversaire de la fondation du *Manitoba* que nous sentons le besoin d'en exprimer à nos amis une gratitude profonde. Ces marques d'estime nous sont un précieux encouragement. Il fait bon sentir de la sympathie autour de soi et constater qu'on travaille sous les regards d'un public bienveillant. Merci à nos trop aimables confrères, merci à nos abonnés.

La présidence des Etats-Unis

Charles Evans Hughes a été élu hier, président des Etats-Unis. La lutte a été très chaudement contestée, M. Wilson capturant les états du Sud en un faisceau solide. A l'heure où nous allons sous presse, la victoire de M. Hughes est admise, mais il y a encore tant de rapports à venir qu'il est difficile de donner des chiffres.

La poutre et la paille

(*La Patrie*)

Aux organes libéraux qui parlent sans cesse des prétendus vols des Roblin et des Foster, les conservateurs pourront citer le cas de Herbert C. Pierce, député libéral de la Saskatchewan, qui vient d'être condamné à 12 mois de prison. Pierce avait reçu de l'argent pour son vote sur la question de la prohibition. Le juge en chef en prononçant la sentence a affirmé que d'autres députés libéraux se sont vendus aux hôteliers et qu'ils étaient aussi coupables que Pierce lui-même.

Terrible accident à Boston

Un tramway circulant sur une voie élevée, à Boston, s'est jeté dans un canal, hier soir, et 40 personnes ont péri, noyées ou écrasées.

L'éducation des mutilés

La France vient de donner au monde un admirable exemple à suivre en se chargeant de l'éducation des mutilés.

L'avenir de nos soldats mutilés se présente d'une manière de plus en plus urgente tous les jours. A part la question de pensions de retraite et d'assistance aux blessés, il est de la plus haute importance de nous acquitter de nos devoirs les plus élémentaires envers ceux qui ont combattu et souffert pour nous, en leur facilitant de rentrer dans la vie civile.

En France, le Ministre de l'Intérieur, de concours avec le Ministre de la Guerre, a établi l'Ecole de Rééducation de Saint Maurice, qui a donné l'impulsion à un mouvement très répandu dans le pays. Le Docteur Bourillon, Directeur de l'Ecole, fut aussi l'originateur du système adopté en vue de ce nouvel entraînement déjà fort spécialisé, qui dirige le choix et le genre du travail selon les aptitudes de chaque sujet, en tenant compte de sa condition physique. Il devient donc possible d'obtenir un maximum de résultat avec un minimum de déperdition.

Actuellement le système se présente sous plusieurs aspects. Il existe, par exemple, des écoles avec ateliers réservés aux mutilés. Ailleurs se trouvent des maisons de logement dont les locataires travaillent à l'extérieur. D'autres ateliers sont organisés par la corporation d'un métier, encouragés et, au besoin, assistés par l'Etat.

La théorie s'est rapidement cristallisée. L'exemple de l'école de Saint Maurice se trouve suivi dans la plupart des départements de la France avec la coopération des autorités pour aider ou conseiller les blessés, tandis que les écoles de rééducation ont joui des avantages libéralement fournis par les écoles sous la direction du Ministère de Commerce.

Au Canada, nous avons lieu d'espérer voir une solution également satisfaisante de cette question de toute urgence, attendu les efforts de la Commission Militaire des Hôpitaux et des Gouvernements Provinciaux, soutenus par plusieurs corporations tant municipales qu'industrielles.

Le grand but à viser c'est le retour le plus expéditif du mutilé à la vie indépendante et la réintégration complète de l'existence paisible et utile du citoyen.

Nos martyrs canadiens

[illegible]

[illegible] à Rome sur un pied d'égalité les [illegible] En [illegible] les Pères du Premier Concile plénier de Québec envoient au Souverain Pontife une lettre collective [illegible] dans la ville même [illegible] athlètes du Christ partant pour annoncer aux peuples barbares la bonne nouvelle de l'Evangile au prix de leur sang, qu'ils sont de plus les "témoins du renom de sainteté dont s'auréole leur mémoire dans le Canada tout entier," ils supplient le Saint-Père de hâter leur cause et "d'ajouter ainsi un nouveau fleuron au diadème de notre Mère la Sainte Eglise."

Leur prière a été entendue. Voici qu'en cette année de grâce 1916, après de [illegible] recherches et des démarches nombreuses, la question suivante a été posée [illegible] devant les Eminentissimes Pères de la Sacrée Congrégation des Rites, à savoir s'il y avait lieu de "Signer la Commission de l'introduction de la cause de béatification [illegible] martyre" des serviteurs de Dieu. La réponse affirmative [illegible] texte même du décret, [illegible] de l'église canadienne l'espérance et l'attente de [illegible] heureux événement et en donne comme un avant-goût". *Ecclesia Canadensis [illegible] faustum [illegible]* la réponse affirmative, disons-nous, faite par la Congrégation des Rites fut le lendemain approuvée par le Saint-Père qui daigna de sa propre main signer la Commission introductive. Il appartient maintenant aux catholiques du Canada de hâter par leurs prières, par leur confiance et [illegible]

[illegible]

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

LA GUERRE

Paris, 1er.—Tranquillité relative sur le front ouest.

• • •

Le Deutschland aborde une seconde fois aux Etats-Unis—à New London, Connecticut.

• • •

Les Roumains réclament l'avantage en Transylvanie.

• • •

Paris, 2.—L'armée française de la Somme s'empare de plusieurs éléments de tranchées près du bois de St-Vaast.

Artillerie en Picardie, sur le front anglais.

• • •

Les Russes sont sur l'offensive en Galicie.

En Transylvanie l'armée austro-allemande retraite un peu.

• • •

Paris, 3.—L'ennemi a évacué le fort Vaux, région de Verdun. Vaux est la porte qui donne sur Metz.

• • •

Léger gain français au nord de Sailly-Saillisel (Somme).

• • •

Les Italiens réclament un succès local à l'Est de Gorizia, 5,000 prisonniers et du matériel de guerre.

• • •

La Grèce est en pleine révolution. Constantin envoie des troupes contre les venizelistes.

• • •

L'ennemi fait un gain en Volhynie, front est.

• • •

Paris, 4.—Léger progrès des Français à Sailly-Saillisel.

• • •

En Transylvanie les Roumains reprennent encore du terrain.

Peu de nouvelles des autres fronts.

• • •

Paris, 6.—La victoire des Français à Verdun s'affirme pleinement. L'ennemi se retire de Damloup.

• • •

Rome.—L'armée italienne remporte de nouveaux succès sur le plateau de Carso.

• • •

La campagne de Roumanie se poursuit avec activité.

• • •

Paris, 7.—Rien de spécial sur le front français.

• • •

Les Autrichiens envoient de puissant renforts à Trieste menacée par l'armée italienne.

• • •

La campagne austro-allemande de Dobrudja devient plus favorable aux Roumains, l'ennemi retraite à plusieurs endroits.

• • •

Ottawa.—Les troupes canadiennes sont rapidement transportées en Angleterre.

• • •

Paris, 8.—(Somme). Les Français s'emparent des villages d'Ablaincourt et Pressoire. Artilerie sur le front anglais.

• • •

Les Russes de Dorna Watra manœuvrent pour pénétrer en Transylvanie.

• • •

L'offensive roumaine de Dobrudja se prolonge davantage.

• • •

Les Alliés occupent l'île de Leros sur les côtes de l'Asie Mineure.

Appel général aux Belges au service de la patrie

AVIS AUX BELGES SE TROUVANT AU CANADA

Le Consulat Général de Belgique à Ottawa nous adresse la communication suivante:

Un arrêté ministériel du 15 octobre 1916 vient d'étendre aux Belges résidant au Canada les dispositions de l'arrêté-loi du 21 juillet dernier. En conséquence, les Belges nés après le 30 juin 1876 et avant le 1er juillet 1898 sont tenus d'envoyer avant le 1er décembre 1916, des bulletins d'inscriptions, dûment remplis, au Consulat Général de Belgique à Ottawa ou au Consulat de Belgique le plus rapproché de leur résidence.

Les intéressés pourront se procurer ces bulletins en les demandant verbalement ou par écrit au Consulat le plus rapproché.

Hommes mariés nés après 1891 et célibataires nés après le 30 juin 1886.

Ils seront convoqués au siège du dit Consulat, qui leur fera connaître leurs obligations.

S'ils sont trouvés aptes au service, ils seront dirigés sur la commission belge de Recrutement de Folkestone (Angleterre).

Hommes mariés nés avant 1895 et célibataires nés avant le 1er juillet 1886:

Ils pourront dans leur bulletin d'inscription demander un sursis s'ils sont employés depuis une date antérieure au 21 juin 1916 soit dans des établissements qui produisent spécialement pour les armées soit dans les services ou entreprises d'utilité générale. Ceux d'entre eux qui n'auront pas demandé ou pas obtenu de sursis seront, aux dates qui seront fixées ultérieurement par des arrêtés royaux, convoqués au Consulat en vue d'y subir un examen médical préliminaire et d'être dirigés en cas d'aptitude constatée, sur la commission belge de recrutement de Folkestone (Angleterre).

Les belges de Saskatchewan et d'Alberta doivent s'adresser au Consul de leur province *respective* ou directement au Consul Général à Ottawa.

A. J. H. DUBUC,
Consul pour le Manitoba

Cité de Saint-Boniface

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés, comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif par une pétition telle que ci-après mentionnée).

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées la Ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage sur les propriétés faisant front sur la rue ou partie de rue où l'ouvrage sera fait suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt étant [illegible]

[illegible]

[illegible] de la propriété [illegible] affectée dans chaque cas respectif [illegible] représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne [illegible] le Conseil [illegible] de ces ouvrages et de sa cotisation [illegible] la Cité de Saint-Boniface pourra [illegible] exécuter [illegible] telle [illegible] et à prélever les taxes spéciales de frontage mentionnées ci-dessus.

Les améliorations locales projetées [illegible] seront respectivement [illegible]

PERIODE DE SEPT ANS

[illegible] ouverture et le nivellement de l'a[illegible] de la limite nord de la [illegible] à la limite sud du chemin de fer Canadian Northern Railway. [illegible] estimé $825.70

PERIODE DE TRENTE ANS

[illegible] égout souterrain dans l'avenue [illegible] de la limite nord de la rue Main à la limite sud du chemin de fer Canadian Northern Railway. Coût estimé $2415.88

Par ordre,

J. B. COTE,
Greffier.

Saint-Boniface, Man.,
le 8 novembre 1916. 2

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

CONFERENCE

La conférence historique qui devait avoir lieu, dimanche, le 12 de ce mois, à l'Académie Collégiale Ritchot, à St-Norbert, a été forcément remise à dimanche, le 19 novembre. La conférence sera donnée par Son Honneur le juge Prud'homme. Elle contiendra le détails des évènements qui se sont déroulés sur les bords de la Rivière LaSalle, quelque temps avant l'entrée de la province de Manitoba dans la Confédération canadienne.

UN GRAND ARTISTE

Appeler ainsi le violoniste Nico Poppeldoff, ce n'est pas le louer avec excès. Le concert qu'il a donné mercredi, au Fort Garry, a été une admirable fête pour tous les connaisseurs de bonne musique. Winnipeg a fait une acquisition précieuse dans la personne de M. Poppeldoff. Ovide Musin a bien fait de l'envoyer dans l'Ouest canadien.

Nous avons publié déjà la liste des auteurs que le virtuose avait mis dans son programme: César Frank, Vieuxtemps, Mendelssohn, Mozart, Sarasate. Peut-on désirer plus substantiel menu artistique? Ajoutons que M. Poppeldoff a donné deux morceaux de sa composition: deux morceaux superbes.

Les professeurs Gee et Pepin ont accompagné le violoniste, le premier au piano, et le deuxième sur l'orgue.

Feu M. Alfred Potvin

Nous avons appris avec le plus vif regret la mort de monsieur Alfred Potvin, de Ste Anne de la Pocatière, et père de M. Adrien Potvin de cette ville.

Feu M. Potvin avait soixante seize ans, et toute sa vie fut une carrière d'honneur et de probité. Patriote convaincu, homme d'éducation relevée, M. Potvin possédait aussi un cœur d'une exquise et touchante sensibilité. Il y avait chez lui de l'artiste en quantité considérable, mais surtout, croyons-nous, de la bonté, de la bienveillance, et la foi éclairée. Le deuil a dû être profond à Ste Anne de la Pocatière, où M. le capitaine Potvin avait fait ses études et où il a passé à peu près toute sa vie.

Nous offrons à madame Potvin, épouse du défunt, et à notre concitoyen M. Adrien Potvin, nos plus profondes sympathies. M. Adrien Potvin est parti mardi matin pour la province de Québec et sera présent aux funérailles qui auront lieu samedi.

Feu Mme Achille Bérubé

Une [illegible] dame de [illegible] est décédée samedi matin, le 28 octobre dans la personne de Mme veuve Bérubé, à l'âge de 77 ans et 8 mois. La défunte, née Philomène Ouellette, laisse pour pleurer sa perte plusieurs enfants et un grand nombre de petits enfants et d'arrière petits enfants. Parmi ses fils mentionnons M. Napoléon Bérubé, [illegible]

[illegible]

SECOURS NATIONAL

[illegible]

[illegible] jamais perdre de vue [illegible] ce fait effrayant que, à part les soldats qui montent à l'assaut des colonnes allemandes, il y a, en arrière, l'armée innombrable des Français et des Françaises qui travaillent à l'organisation et au maintien des combattants qui font le coup de feu; il y a l'armée de ceux qui assurent le service des hôpitaux; hélas! il y a l'armée de ceux qui souffrent de toutes les souffrances qui naissent de l'état de guerre et des inexprimables dévastations qui en découlent.

Il faut avoir vu ces choses, dit le conférencier, il faut avoir vu la France à la tâche pour comprendre quels secours elle a le droit d'attendre de l'humanité. La France, plus que jamais favorisée de l'héroïsme, s'offre en bouclier à la civilisation, la civilisation lui doit tous les dévouements qu'un bon soldat peut attendre de ceux pour qui il se bat. Puis M. Allan énumère de quelle façon et dans quelle mesure l'Oeuvre du Secours National peut aider la grande et chevaleresque nation.

Ce discours a été écouté avec la plus profonde sympathie par un nombreux auditoire.

Monsieur J.-H. Bourgouin, gérant de l'Agence Consulaire de France à Winnipeg, offrit à M. Allan et à la Société du Secours National, les remerciements officiels du gouvernement français.

Belle, généreuse, et féconde réunion qui portera les fruits abondants et permettra au Secours National d'augmenter encore son efficacité parmi nous. Vive la France! vivent ses soldats géants! vivent ses glorieux mutilés! vivent ses nobles enfants tous confondus dans la plus merveilleuse et la plus tragique mêlée qu'elle ait jamais connue!

Une jolie conférence

Madame de Denus a donné mercredi, à son studio du Builders Exchange, une très intéressante conférence sur *madame de Maintenon*. Nous avons dit dans notre dernier numéro, que cette conférence, agrémentée d'un THE FRANÇAIS, était faite au bénéfice de l'Oeuvre du Pain des Prisonniers de Guerre.

Une élégante société féminine a assisté à cette fête artistique et mondaine.

Le travail préparé par madame de Denus a été accueilli avec une faveur des plus flatteuses et a été loué par toutes les voix compétentes comme un morceau de charmante et subtile analyse littéraire.

"Parisian French"

Les amateurs de *Parisian French* sont invités à se rendre au coin des avenue Provencher et Taché [illegible] spécimen.

[illegible] St. Winnipeg.

Chez Nous ET autour de Nous

Hallowe'en a été fêté [illegible]. Même à Saint-Boniface *Hallowe'en* a eu quelques enthousiastes.

M. George Clements, marchand de grain de Winnipeg, a été tué [illegible] par un Autrichien du nom de Hychorczuk, à quelques milles au nord-ouest de Winnipeg. Clements s'était rendu chez l'Autrichien avec un policier [illegible] Hycherczuk a déchargé son fusil sur Clements et [illegible] instantanée. [illegible] de quatre heures avant de se laisser arrêter. Il a été amené à Winnipeg.

Il est question du départ prochain de M. Winkler, comme ministre de l'Agriculture. Y a-t-il du vrai dans cette rumeur?

Demain, jeudi, M. le professeur Muller donnera une conférence, à l'Alliance Française (ancien palais de Justice) sur: *L'âme française au XVIème siècle*. Il y aura aussi du chant, par madame J. M. Bessette, et du piano par mademoiselle A. Dostert.

OPERA

La nouvelle de la venue prochaine d'une troupe de grand opéra à Winnipeg a créé un vif intérêt parmi tous les amateurs de bonne musique. Avoir la perspective d'entendre de nouveau des œuvres comme "Aida", "Carmen", "Faust", et tout le grand répertoire, c'est jouir considérablement à l'avance.

A l'Ecole Provencher

Il y avait séance dramatique et distribution de prix aux élèves des classes supérieures jeudi, à l'Ecole Provencher.

Voici le programme qui a été exécuté:

PROGRAMME

Marche: Rifle Rangers ... K. L. King
Orchestre de l'Ecole Provencher
Chants: Welcome Song, Montagnes Pyrénées, Ben Hur
Chœur de l'Ecole Provencher
Adresse ... Alphonse Samson
Dance of the Imps ... K. L. King
Orchestre de l'Ecole Provencher

SCENE FROM KING JOHN
Shakespeare, Prince Arthur and Hubert
CHARACTERS
Hubert ... Ewart O'Neill
Arthur ... Edouard LaPierre
First Attendant ... Walter Bytnar
Second Attendant ... Hugh Mitchell

QUARREL SCENE BRUTUS AND CASSIUS
(Shakespeare)
CHARACTERS
Brutus ... Ewart O'Neill
Cassius ... William Levesque
Excelsior Gallop ... K. L. King
Orchestre de l'Ecole Provencher

MONSIEUR L'INSPECTEUR
Comédie en un Acte
Vous avez le droit et le devoir de surveiller l'école
(L'Episcopat Français)
PERSONNAGES
L'Inspecteur ... Gerard Houde
Fosillon, instituteur communal ... Roland Houde
Flandrat, fermier ... Alfred Doucet
Jacques, écolier, fils de Flandrat ... Arthur Lévêque
Toinet, Cultivateur ... Edouard Viau
Jean, écolier, fils de Toinet ... Jean de Trémaudan
Camouny, cordonnier et chantre de la paroisse ... Joseph de Ambrosis
Blaise, fils de Camouny ... Joachim Lépine
Jérémie Lamouillette ... Victor Decloux
Ernest Pamgle ... François Patry
Apollinaire Blairot ... Emile Couture
Auguste Patouillard ... Gustave Couture
Lucas ... Emile Bernier
Chariot ... Charles Pelletier
Nicaise ... Joseph Bouchard

DISTRIBUTION DES PRIX
"O Canada" "God Save the King"
Orchestre

Comme toujours les élèves de l'Ecole ont fait preuve de talent. On perçoit vite aussi chez eux l'excellence de l'enseignement: [illegible] c'est la récompense et l'éloge du maître patient et dévoué qui instruit cette belle jeunesse. Ce labeur du maître uni au labeur de l'élève, Mgr l'Archevêque en a souligné les heureux résultats dans l'allocution qu'il adressa au personnel de l'Ecole; prononcèrent aussi des discours: Son Honneur le maire Howden, le R. Frère Joseph, directeur de l'Ecole, M. J. A. Marion, président de la Commission Scolaire et M. le commissaire Dussault.

La note qui domina dans le discours de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque et dans ceux des autres orateurs fut celle-ci: il faut enseigner [illegible] toutes les matières des programmes scolaires et notamment la langue anglaise. Il faut aussi que tous le comprennent: enseigner *et bien enseigner* le français aux élèves de langue française. C'est court, mais c'est clair et net.

* * *

Voici la liste des prix distribués pendant la soirée, sous les yeux des parents:

Médaille d'or, présentée par les Chevaliers de Colomb, pour la plus haute moyenne aux examens préliminaires, M. Germain Goulet.

Médaille d'or, présentée par M. J. A. Marion, président de la Commission Scolaire, pour la plus haute moyenne dans le grade X, M. Alphonse Samson.

Médaille d'or, présentée par la Société de Marie [illegible] pour excellence dans la conduite, M. Arthur Gautier.

Médaille d'or, présentée par l'ex-maire J. A. F. Bleau, pour excellence dans le français, M. Victor Decloux.

Médaille d'or, présentée par Son Honneur le maire Howden, pour excellence dans l'anglais, M. Ewart O'Neill.

Suit la liste de ceux qui ont remporté des prix:

Grade 8—Excellence, Germain Goulet; épellation et histoire, Jean de Trémaudan; géométrie et composition française, Charles Pelletier; tenue des livres, grammaire française et dessin, Joachim Lépine; arithmétique et tenue des livres, Pierre Vendome; grammaire française et épellation, Jean Vulliez; géométrie et grammaire française, David Guichon; tenue des livres et grammaire anglaise, Arthur Leclerc et Arthur Lévêque.

Grade 9—Conduite et grammaire anglaise, Raymond Turner; science élémentaire, Frank Raleigh; histoire du Canada et civique, William Donaldson; latin et arithmétique, Walter Bytmar; français, Basil Dutton.

Grade 10—Littérature anglaise et mathématique, Ewart O'Neill; botanique et latin, Alphonse Samson; composition anglaise, Léo Duchatme; français, Victor Decloux; histoire anglaise, Arthur Gautier.

AU SACRE-CŒUR

L'Union Chorale de la paroisse du Sacré-Cœur de Winnipeg, a l'honneur d'avoir remporté lundi, le 30 octobre le plus beau succès des parties de whist données jusqu'ici pour le soutien de notre école.

Le prix des dames, $5.00 en or, don de M. Dugal, président de la Chorale, a été gagné par Mademoiselle Pinsonnault; le prix des hommes, $5.00 en or, don de M. Albert Manseau, membre de la Chorale, gagné par M. A. Rocan. M. Rocan qui s'intéresse d'une manière particulière à l'éducation chrétienne et française en a fait aussitôt cadeau à l'école. Cet acte de générosité ainsi que celui de M. Castonguay la semaine précédente ont trouvé la chaleureuse approbation et les éloges des assistants.

Les prix de consolation ont été: une magnifique étagère, œuvre d'art faite et présentée par M. A. G. Cowez, autre membre de la Chorale, [illegible] par M. J. Robert, et une [illegible] par M. L. H. Deschênes.

* * *

Nous avons eu le plaisir et l'honneur d'une visite du Révérend Père Portelance vendredi et samedi. Le Père semble prendre du mieux à St-Laurent.

—*Communiqué.*

KELLY

La Cour Suprême a rejeté la demande d'un nouveau procès par l'entrepreneur Kelly.

Mort de deux Soeurs Grises

Le télégraphe a apporté ces jours derniers aux Sœurs Grises de Saint-Boniface la nouvelle de la mort de deux de leurs Sœurs de Montréal, dont l'une, la Rde Sœur Letourneau est une enfant de St Boniface—la sœur de M. Stanislas Jean et du R. P. Gustave Jean, ancien recteur du Collège—et l'autre la Sœur St-Mathias, la sœur de la Rde Sœur Lamothe de l'hospice d'Youville.

La Rde Sœur St-Mathias était supérieure de l'hôpital Notre-Dame de Montréal et la Rde Sœur Létourneau était la directrice du chœur si renommée des aveugles de l'asile Nazareth.—*La Liberté*.

Les élèves de l'Ecole Provencher au People's Forum

Sur les instances pressantes du comité du People's Forum et dans l'espoir d'aider à établir ces relations cordiales qui devraient exister entre les éléments français et anglais de ce pays, les élèves de l'Ecole Provencher donnaient, dimanche soir, à la St. John's Technical High School, de Winnipeg, une séance musicale et récréative des mieux réussies. Le programme portait plusieurs morceaux d'orchestre qui furent exécutés plus brillamment que jamais par l'orchestre de l'école, des chants en français et en anglais par le chœur, des déclamations dans les deux langues par les élèves du 7ème grade et enfin une scène de Shakespeare tirée de King John et interprétée par Ewart O'Neill dans le rôle de Hubert et Edouard La Pierre dans celui de Prince Arthur. Le tout fut couronnée d'un succès éclatant que prouvèrent les applaudissements répétés et prolongés d'un auditoire très nombreux.

M. le Professeur Osborne, de l'Université du Manitoba, présidait la séance. Le distingué professeur exprima son profond étonnement, sa grande surprise de ce qu'il voyait et entendait ce soir. "Les élèves de l'Ecole Provencher, dit-il, ont le droit d'être fiers de leurs maîtres, comme ceux-ci peuvent l'être de leurs élèves." S'étendant ensuite plus au long sur la partie musicale de la soirée, il fit remarquer combien la race canadienne-française l'emportait sur la race anglo-saxonne en fait d'habileté artistique et quel profit, par conséquent, l'une pouvait tirer de son contact avec l'autre.

M. le professeur Osborne fit aussi allusion à l'une des récitations données par le 7ème grade: "Ce morceau, intitulé "Vive la France," a fait sur moi une profonde impression, déclara-t-il. Oui, "Vive la France, cette France qui en ce moment-ci combat pour le droit et la justice, cette France qui donnera jusqu'à la dernière goutte de son sang, s'il le faut, pour sauvegarder sa dignité et son honneur. Cette France, il ne faut pas qu'elle meurt. C'est d'ailleurs pour l'aider à vivre qu'aujourd'hui 2,000,000 de soldats anglais foulent son sol et se dépensent sans compter de l'autre côté du détroit. Mais si l'union est si complète en face de l'ennemi commun, pourquoi serions-nous divisés en cette terre canadienne? Suffirait-il d'une différence de religion, de langage pour séparer deux grandes races qui sont destinées à vivre côte à côte et à travailler ensemble à la prospérité du pays?"

En un excellent français, M. le professeur Osborne remercia ensuite les maîtres et élèves de l'Ecole Provencher et les félicita du beau succès qu'ils avaient obtenu ce soir.

—*Communiqué.*

L'HALLOWE'EN

COUTUMES ET SUPERSTITIONS

L'Hallowe'en se célèbre la veille de la Toussaint, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre.

Les pommes et les noix ont toujours été associées avec l'Hallowe'en, ainsi que les choux, la graine de lin, les citrouilles, les épis de blé d'Inde. C'est une relique des fêtes de Cérès, qui se célèbrent à Rome, fêtes qui équivalaient à nos Jours d'action de Grâce.

L'Hallowe'en est la fête de la rue, des champs dépouillés de leur parure, des grottes sombres où fréquentent les âmes désolées qui cherchent, dans cette unique nuit de l'année, un soulagement à leurs ennuis et un peu de gaieté à mettre de partage, dans les joies, parfois folâtres, des groupes qui les convient à leurs ébats.

Toutes ces superstitions et ces cérémonies champêtres, célébrées par les paysans écossais, au milieu du 18e siècle, à chaque retour de la veille de la Toussaint, ont été immortalisées par le poète écossais Burns, dans son poème "Hallowe'en."

De nos jours encore, les jeunes filles anglaises et écossaises pratiquent ces vieilles coutumes. C'est ainsi que, pour s'assurer si leur amoureux est fidèle, elles placent

autant de noix sur le gril chaud que le nom du beau contient de lettres et ensuite l'élèvent. Pendant l'opération, si l'une des noix fend, il est infidèle. Si elle commence à brûler, il est fidèle. Si la belle a mis autant de noix sur le gril chaud que contient de lettres à côté de ceux de son bien-aimé et qu'elle brûlent ensemble, ils se marieront dans l'année.

Ou encore, lorsqu'une jeune fille a plusieurs amoureux et qu'elle veut connaître celui qu'elle prendra, elle mettra sur la poêle autant de noix qu'elle a d'admirateurs. Celle qui brûlera le plus brillamment sans pétiller, lui dévoile son futur.

Une autre encore, elles pèlent une pomme de la tête à la queue sans briser la pelure puis la font tourner trois fois autour de leur tête et la jettent sur le plancher. La pomme qu'assume la pelure sera les initiales du véritable amoureux.

THEATRES

Cette semaine, au théâtre Walker, la comédie "Twin Beds", les sièges sont de $1.50 à 25c pour le soir, et de $1.00 à 25c pour les matinées de mercredi et samedi.

Lundi soir, le 13 novembre le grand concert de madame Louise Edvina, soprano canadienne. Les billets sont retenus principalement par la poste depuis lundi le 6 novembre et au bureau du théâtre depuis vendredi matin à 10 heures: $2.00, $1.50, $1.00; la gallerie sera aussi réservée à 50c le billet.

Winnipeg, rue Notre Dame-ouest, Téléphone Garry 174—Acteurs permanents; matinées: les mardis, jeudis, samedis. Prix: 25c; le soir, les prix sont 15c à 50 cts. Cette semaine:

Le drame "Within the Law". La semaine prochaine "The Blindness of Virtue."

Vaudeville Pantages, rue Market Est. Téléphone No. 660 Main; trois représentations par jour, à 2.30 hrs., 8 hrs. et 9.30 hrs. p.m. Prix: de 10 à 25 cts. Programme pour cette semaine:

Le célèbre Winston avec des lions de mer, LeMaire et Dawson comiques, Sterling et Marguerite acrobates, Joe Roberts, musicien, banjo, sextette "La Scala."

MAC'S THEATRE Coin des rues Ellice et Sherbrooke, aujourd'hui et demain. Voir l'annonce.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions du "Manitoba Trustee Act," à tous les créanciers et à toute personne ayant des réclamations contre la succession de Louis St. Pierre, autrefois de la paroisse de l'Isle des Chênes, au Manitoba, et décédé à la dite paroisse de l'Ile des Chênes, le ou vers le 6 septembre 1915, et dont l'exécution du testament a été remise à Cordelia St. Pierre, (née Dufault), de la paroisse de l'Isle des Chênes, au Manitoba, veuve, par la Cour de Subrogation de Saint-Boniface, dans la Province du Manitoba, d'envoyer poste payée ou par remise au bureau de Messieurs Beaupré & Mondor, 312 Bloc McIntyre, Winnipeg, Manitoba, le ou avant le 8 décembre 1916, leurs noms et prénoms, adresses et identification, et, par écrit, les détails complets de leurs réclamations, la nature des garanties, s'il y a, en leur possession, et cela dûment vérifié par une déclaration sous serment selon les Statuts.

Qu'avis soit pris qu'après le 8 décembre 1916, la dite Cordélie St. Pierre distribuera les biens du dit Louis St. Pierre, décédé, entre les personnes y ayant droit, ne tenant compte que des réclamations qu'elle aura alors connues, et qu'elle ne sera responsable d'aucune créance d'une personne ou des personnes dont elle n'aura pas reçu avis au temps de cette distribution.

Fait à Winnipeg, au Manitoba, ce 23ème jour d'octobre 1916.

Cordélia St. Pierre (née Dussault)
Par BEAUPRE & MONDOR,
1-2 ses procureurs.